

accueil qu'il nous ont toujours fait depuis la fondation de notre feuille. Les gravures d'aujourd'hui nous font voir l'aventure du 20 août dernier et ses conséquences malheureuses.



Dans la première Louis Michel se fait renverser d'un coup de poing par un citoyen dont il a attaqué le caractère privé dans son ignoble Papier.



Dans la seconde, on le voit, étourdi du coup, étendu sur le sol et des gamins, sans respect pour son auguste personne, violent le domicile sacré du célèbre coussin et lui arrachent les guemille, dont il surcharge son dos pour se donner une tournure respectable.

UN COUP DE SOLEIL.

Méfiez-vous des coups de soleil par le temps qui court. Ainsi voilà Huet qui en

a attrappé un en Afrique. Eh bien ! cela lui a valu... onze inculpations en police correctionnelle et six condamnations pour vagabondage et mendicité.

Depuis ce malheureux coup de soleil, il est sujet, sur la voie publique, à une espèce d'attaque que la médecine ne qualifie pas, mais qu'on pourrait qualifier d'attaque à la sensibilité publique.

Un sergent de ville : cet homme mendiait en feignant une espèce de tremblement nerveux ; je l'engageai à se retirer, ce qu'il fit : je le suivis, et un peu plus loin, il recommença la même comédie.

Huet : Une comédie ! mon président, mais le sergent n'y connaît rien, au respect que je lui dois. Figurez-vous qu'étant en Afrique, j'ai attrappé sur la boule un polisson de coup de soleil, que depuis ce temps, quand il fait chaud, mon coup de soleil me remonte, et puis, va te promener ! Ni vu ni connu, je n'y suis plus ; il me prend un tremblement de tous les diables, même que ce jour-là, tenez, je sortais de Bicêtre, et que le *sérugien* n'a pas dit que c'était une comédie, puisqu'il appelle ça un *délire d'homme très mince*. (Le prévenu veut dire sans doute *delirium tremens*.) Très mince ! merci, je voudrais bien l'y voir.

M. le président. Vous avez été arrêté onze fois et condamné six fois pour mendicité.

Le prévenu : Oui c'est vrai, toujours pour la chose de mon *délire d'homme*, que depuis mon gremlin de coup de soleil, sitôt qu'il fait chaud ça me remonte.

Le Tribunal condamne le prévenu à quinze jours de prison, à l'expiration desquels ils sera placé au dépôt de mendicité. (*Gazette des Tribunaux.*)

SCÈNE JUDICIAIRE A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Le greffier appelle l'affaire de Félix Hardup, trouvé sur la levée en état de vagabondage et d'ivresse. Hardup est un personnage bizarre dont l'habit hermétiquement boutonné a disparu sous une épaisse couche de graisse et des taches de toute espèce, et dont le nez proéminent respandit des plus vives couleurs. Il s'avance solennellement vers la barre, et la main sur le cœur articule d'une voix de basse profonde : — " Non coupable, Votre Honneur ! "

Le Recorder. — Félix Hardup, vous étiez sur la Levée, à minuit, couché sur le dos, au sommet d'une balle de coton.

Le Prévenu. — Il est vrai, mais je ne dormais pas, Votre Honneur ; je faisais des observations lunaires, et j'avais adopté la position horizontale pour mieux voir la voûte céleste ; c'est la pure vérité, Monsieur.

Le Recorder. — Mais l'officier qui vous

a arrêté, affirme qu'il a découvert votre retraite à la forte odeur de whiskey s'exhalant de votre personne. Vous étiez ivre, abominablement ivre.

Le Prévenu. — La première partie de l'accusation est vraie, mais je repousse la seconde. Les moustiques, Monsieur, les moustiques sont les seuls coupables. Ces insectes voraces n'ont pas plus de respect pour l'épiderme d'un astronome que pour la peau d'un nègre. Ils me mordaient, ils me gênaient dans mes calculs. Pour les éloigner, je me suis frotté la figure et les mains avec du vieux Monogahela ; je hais ces petites créatures ailées. Monsieur ; mais je dois convenir qu'elles sont sobres et ont horreur de l'alcool.

Le Recorder. — Tout cela est très ingénieux, M. Hardup ; mais ce n'est pas la première fois que vous comparez ici ; vous avez déjà été arrêté, il y a deux mois, pour un vol d'huitres.

Le Prévenu. — Un vol de coquilles, Monsieur, de coquilles ! J'étudiais alors la conchologie, et il me fallait des sujets. J'ai un procédé à l'aide duquel on peut tirer la perle la plus fine et l'huitre commue. Un lot de ces bivalves dans un petit bassin donnerait des revenus princiers. Ah ! que j'aie seulement le moyen de me procurer une petite provision d'huitres, et je vous produirai des perles comme vous n'en avez jamais vu !

Le Recorder. — C'est bien, M. Hardup, je vais vous envoyer au *Work house* pour 60 jours.

Le Prévenu. — Au *Work-house* ? Merci, Monsieur. J'aime le travail, moi ; je l'honore, et il n'a rien d'humiliant pour moi. Esope n'était-il pas un esclave ? Je suis charmé d'avoir l'occasion d'étudier la philosophie du calfatage. Je composerai là-dessus un essai que je prendrai la liberté de dédier à Votre Honneur.

— L'officier de garde craignant que M. Hardup ne puisse s'arrêter, le tire par le pan de son habit ; les boutons, vaincus par l'âge, cèdent, le vêtement s'ouvre et trahit l'absence de la chemise de son propriétaire. Celui-ci impassible et stoïque, se croise les bras et prend une attitude napoléonienne. — L'habit est vieux, Messieurs ; il y a résisté en philosophe à plus d'une campagne. Dans mes voyages en Afrique, j'avais pris le costume des indigènes, et depuis il m'a été impossible de porter chemise." M. Hardup s'éloigna d'un pas mesuré en prononçant gravement ces dernières paroles, et il fit son entrée dans la prison où il engage une discussion sur les vertus de l'écorce pure avec un locataire de l'endroit qui a, comme lui, trop sacrifié sur l'autel de Bacchus.

(N. O. Picayune.)